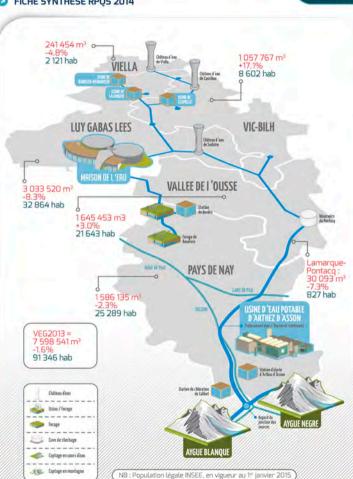
www.smnep.fr



SMNEP

L'EAU DES PYRÉNÉES

Jeudi 12 février 2015

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL



SMNEP



ADMINISTRATIF 2014

- Délibération « Approbation du compte administratif 2014 »
- « Approbation du compte de gestion 2014 »
- Délibération « Affectation des résultats 2014 »

BUDGET PRIMITIF 2015

Délibération « Approbation du budget primitif 2015»

	BP 2014	BP 2015	VARIATION (%)
Dépenses d'exploitation	3 590 947	3 984 530	+11%
Recettes d'exploitation	3 590 947	3 984 530	+11%
Dépenses d'investissement	6 764 791	10 798 447	+60%
Recettes d'investissement	6 764 791	10 798 447	+60%

AVANCEMENT DES PROGRAMMES

1201 - MARCHE A BON DE COMMANDE CANALISATION 100 K€ inscrits au BP 2015

RENOUVELLEMENT LUDUET - MAUCOR

Les travaux anticipés Eslourenties--Daban ont démarré début janvier pour

durée de 2 mois.	
démarches administratives or lisées (étude d'impact, er lique environnementale). Au regr pat d'Orientation Budgétaire embre 2014, il a été deman itre d'œuvre de revoir le ph incier. Un phasage alliant impé uncier. Un phasage alliant impé	quète ard du de dé au asage iratifs
lisées (étude d'impact, er lique environnementale). Au rego pat d'Orientation Budgétaire embre 2014, il a été demany itre d'œuvre de revoir le ph	dé asa rati

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
	1530 000	1300 000	1150 000	1150 000	1800 000	1800 000	
ı	1542 000	1167 000	1013 000	950 000	2 012 000	2 211 000	
					PERSONAL PROPERTY.	THE PERSON NAMED IN	а

Délibération

INITIALE RÉVISION

« Autorisation de programme - Rectificatif»

Le DCE sera finalisé courant février et mis en ligne en sulvant. Le délai minimum pour la réponse des candidats à cet appel d'offres est de 52 jours.

Négociation des servitudes ; Délibération « Renouvellement liaison Luquet-Maucor – Servitudes »



■ 1204 – RECHERCHE EN EAU GAVE DE PAU

Les piézomètres et le forage de reconnaissance ont été réalisés fin 2014 – début 2015.

Une réunion a eu lleu le 9 décembre pour la sécurisation de notre captage de Baudreix, en présence de CETRA, HEA, le Maire de Baudreix, la DDTM, le SEAPAN, le SMMEP et le Syndicat Intercommunal du Gave de Pau. Ce dernier nous a présenté le 29 janvier un devis estimatif pour la reprise des enrochements. Afin qu'il, puisse réaliser les travaux pour le compte du SMMEP, une délibération doit être prise pour acter la délégation de malitrise d'ouvrage.

Délibération « Sécurisation captage de Baudreix »

■ 1204 – SECURISATION DE LA TRAVERSEE DU GAVE DE PAU

La mission de coordination SPS a été attribuée à l'entreprise ELYFEC.

Le marché de travaux a été mis en ligne ce 5 février. La date limite de remise des offres est le 9 mars

A titre indicatif, les travaux du lot 1 devraient débuter aux alentours de fin mai, pour une réception fin octobre.

■ 1403 – RESERVOIR DE PONTACO 5000 M3

Le permis de construire a été déposé en mairie de Pontacq le 22 janvier 2015. Le rapport de phase PRO devrait être nous être transmis au plus tard le 16 février. La consultation pourrait être engagée au printemps, pour un démarrage des travaux début 2016 (articulation avec l'interconnexion Tarbes Nord à prendre en compte).

■ 1405 – RESERVOIR MUTUALISE DE SARRAMAYOU 3000 M3

L'ouverture des plis a eu lieu le 28 janvier. Le bureau d'études HEA procède actuellement à l'analyse des offres.





■ 1407 – POURSUITE INVESTIGATIONS SECTEUR PIEMONT.

Le bureau d'études CETRA doit produire un rapport de synthèse courant mars, accompagné d'une proposition de poursuite du suivi des ressources les plus intéressantes. La présente étude ayant d'ores et déjà permis d'identifier des ressources en eau à très forts potentiels pour la collectivité, il est proposé un suivi sur le cycle hydrogéologique 2015 - 2016.

■ 1409 - POTENTIALITE INTERCONNEXION SIAEP TARBES NORD

Une réunion de **restitution de l'étude a eu lieu le 11 décembre dernier**, en présence de l'AEAG, du CG64, du CG65, du SIAEP de Tarbes Nord et du SMNEP.

D'un point de vue technique, la mise en service de cette interconnexion ne pourra intervenir préalablement à la mise en service du futur réservoir de Pontacq (5 000 m3). En effet, le modèle hydraulique développé par le 5MNEP met en évidence l'insuffisance de stockage dans la configuration actuelle.

VOLUMES 2014 ET PRIX DE L'EAU 2015

- Courrier du 15 janvier 2015; Validation des volumes attendue au plus tard pour le 31 mars. Volume total vendu en 2014; 7 598 541 m3 soit une baisse de 1,6% par rapport à 2013.
- Part syndicale :: 0.1952 €/m3
- Part délégataire(2): 0.1531 €/m3
- Soit un tarif de 0.3483 € HT/m3

(I) En application des articles 37 et suivents du contrat de DSP du 29 novembre 2010 et de l'avenant n°1

Délbération « Prix de l'eau – Part syndicale 2015 »



OUALITE DE L'EAU: PAT

Problématique des produits phytosanitaires de l'eau issue des forages de Bordes.

OUESTIONS DIVERSES

Comité gouteur d'eau ; formation du 26 janvier 2015.

Fiche Comité de goûteurs d'eau



COMPTE ADMINISTRATIS 2014

BUDGET PRIMITIF 2015

Comité syndical du 12 février 2015

Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable du Nord Est de Pau

Maison de l'Eau - Route de Morlaàs - 64160 Buros

00000000000

Tél: 05.59.80.20.21 - Fax: 05.59.82.89.61

Email : contact@smnep.fr



Séance du 12 février 2015

OBJET: Approbation du compte administratif 2014 **Date de la convocation**: **30 janvier 2015**

L'an deux mille quinze et le douze du mois de février à neuf heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'Eau – Route de Morlaàs à Buros, sous la présidence de Monsieur le Président, Monsieur Jean Pierre PEYS.

Etaient présents :

CAPERET,COSTE;,DUBOSC;GAYAS,JOUCLA,LAFITTE,LAGRAVE,LOUSTAU,LASSEGUES,LERO Y,NAUDE,PEYS,RHAUT DEBOSSE.TREPEU,TRUCO

Etaient absents et excusés : 2

M.LAGAHE donne procuration a Mme.LOUSTAU M.PEDELABAT donne procuration à M.LDEBOSSE

Nbre de délégués :18

Nbre de délégués en exercice :18

Nbre de délégués ayant pris part à la décision :15

M. Leroy a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

VOTE le Compte Administratif de l'exercice 2014 et arrête ainsi les comptes

Investissement

D/	Defense	6 764 601 00
Dépenses	Prévus :	6 764 691.00
	Réalisé :	1 569 336.51
	Reste à réaliser :	1 122 114.00
Recettes	Prévus :	6 764 691.00
	Réalisé :	3 974 291.06
	Reste à réaliser :	337 813.00

Exploitation

Dépenses	Prévus :	3 590 947.00
	Réalisé :	1 550 394.41
Recettes	Prévus :	3 590 947.00
	Réalisé :	3 380 604.36

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement:	1 620 653.55
Fonctionnement:	1 830 209.95
Résultat global :	3 450 863.50

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus, Au registre ont signé les membres présents, Pour extrait conforme,

> Le Premier Vice-Président PAUL LAGRAVE



- Par publication ou notification le 12/02/2015

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 12/02/2015

ASYNDIAN MIXTE DU NORD-EST DE PAU

ANTI-SON DE L'EAU

Route de Morlaas

64160 BUROS

D 120215



Séance du 12 février 2015

<u>OBJET</u>: Approbation du compte de gestion 2014 <u>Date de la convocation</u>: 30 janvier 2015

L'an deux mille quinze et le douze du mois de février à neuf heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'Eau – Route de Morlaàs à Buros, sous la présidence de Monsieur le Président, Monsieur Jean Pierre PEYS.

Etaient présents:

CAPERET,COSTE;,DUBOSC;GAYAS,JOUCLA,LAFITTE,LAGRAVE,LOUSTAU,LASSEGUES,LERO Y,NAUDE,PEYS,RHAUT DEBOSSE.TREPEU,TRUCO

Etaient absents et excusés : 2

M.LAGAHE donne procuration a Mme.LOUSTAU M.PEDELABAT donne procuration à M.LDEBOSSE

Nbre de délégués :18

Nbre de délégués en exercice :18

Nbre de délégués ayant pris part à la décision :16

M. Leroy a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé de compte administratif de l'exercice 2014;

Après s'être assuré que le receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il ait procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL A L'UNANIMITE :

> DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus, Au registre ont signé les membres présents, Pour extrait conforme,

Pierre PEYS

64160 BUROS

Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 12/02/2015

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 12/02/2015



Séance du 12 février 2015

OBJET: Affectation des résultats 2014

Date de la convocation : 30 janvier 2015

L'an deux mille quinze et le douze du mois de février à neuf heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'Eau – Route de Morlaàs à Buros, sous la présidence de Monsieur le Président, Monsieur Jean Pierre PEYS.

Etaient présents :

CAPERET, COSTE;, DUBOSC; GAYAS, JOUCLA, LAFITTE, LAGRAVE, LOUSTAU, LASSEGUES, LERO Y, NAUDE, PEYS, RHAUT DEBOSSE. TREPEU, TRUCO

Etaient absents et excusés : 2

M.LAGAHE donne procuration a Mme.LOUSTAU M.PEDELABAT donne procuration à M.LDEBOSSE

Nbre de délégués :18

Nbre de délégués en exercice :18

Nbre de délégués ayant pris part à la décision :16

M. Leroy a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, **STATUANT** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014 **CONSTATANT** que le compte administratif fait apparaître :

 Un excédent de fonctionnement de l'année de : 	395 942.50
- Un excédent de fonctionnement reporté de:	1 434 267.45
- Un déficit reporté de :	0
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 830 209.95
- Un excédent d'investissement de l'année de:	414 291.07
 Un excédent d'investissement reporté de 	1 990 663.48
- Un déficit des restes à réaliser de :	784 301.00
Soit un excédent d'investissement de :	1 620 653.55
DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 comme suit :	
RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2014 : EXCEDENT	1 830 209.95
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (R002)	1 830 209.95
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (R001) : EXCEDENT	2 404 954.55

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus, Au registre ont signé les membres présents, Pour extrait conforme,

> LE PRESIDENT Pierre PEYS

ROICAT WATER DU MORD-EST DE PAU IMAISON DE L'EAU Route de Morlaas 64160 BUBOS

Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 12/02/2015
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 12/02/2015



Séance du 12 février 2015 OBJET : Budget primitif 2015

Date de la convocation : 30 janvier 2015

L'an deux mille quinze et le douze du mois de février à neuf heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'Eau – Route de Morlaàs à Buros, sous la présidence de Monsieur le Président, Monsieur Jean Pierre PEYS.

Etaient présents :

CAPERET,COSTE;,DUBOSC;GAYAS,JOUCLA,LAFITTE,LAGRAVE,LOUSTAU,LASSEGUES,LEROY, NAUDE,PEYS,RHAUT DEBOSSE.TREPEU,TRUCO

Etaient absents et excusés : 2

M.LAGAHE donne procuration a Mme.LOUSTAU M.PEDELABAT donne procuration à M.LDEBOSSE

Nbre de délégués :18

Nbre de délégués en exercice :18

Nbre de délégués ayant pris part à la décision :16

M. Leroy a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

VOTE les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2015 suite au débat d'orientation budgétaire du 16 décembre 2014

Investissement

Dépenses 10 798 447

Recettes 10 798 447

Exploitation

Dépenses 3 984 530

Recettes 3 984 530

Pour rappel, total budget

Investissement

Dépenses : 10 798 447
Recettes : 10 798 447

Exploitation

Dépenses : 3 984 530 Recettes : 3 984 530

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus, Au registre ont signé les membres présents, Pour extrait conforme,

> LE PRESIDENT Pierre PEYS

SYNDICAT MIXTE DU NORDEST DE PA

Roote de Morlaas 64160 BUROS



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 12/02/2015

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 12/02/2015



Séance du 12 février 2015

<u>OBJET</u>: Autorisation de programme rectificative <u>Date de la convocation</u>: 30 janvier 205

L'an deux mille quinze et le douze du mois de février à neuf heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'Eau — Route de Morlaàs à Buros, sous la présidence de Monsieur le Président, Monsieur Jean Pierre PEYS.

Etaient présents :

CAPERET,COSTE;,DUBOSC;GAYAS,JOUCLA,LAFITTE,LAGRAVE,LOUSTAU,LASSEGUES,LEROY,NAUDE,PEY S,RHAUT DEBOSSE.TREPEU,TRUCO

Etaient absents et excusés : 2

M.LAGAHE donne procuration a Mme.LOUSTAU M.PEDELABAT donne procuration à M.LDEBOSSE

Nbre de délégués :18

Nbre de délégués en exercice :18

Nbre de délégués ayant pris part à la décision :16

M. Leroy a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la séance du 16 décembre 2014, une délibération relative à l'autorisation de programme 01-1203 a été prise concernant l'opération de travaux classé prioritaire Luquet-Maucor.

Monsieur le Président informe qu'afin d'harmoniser les contraintes financières et techniques, le maître d'œuvre-le cabinet Boubée Dupont a repris sa programmation. Ce nouveau phasage implique des ajustements technico-financiers tant pour le SIAEP Luy et Gabas Lees que pour le SMNEP.

Monsieur le Président rappelle que l'autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement de cette opération. Elle demeure valable, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à son annulation et elle peut être révisée.

Monsieur le Président propose de réviser l'autorisation de programme comme suit, en y faisant apparaitre notamment les restes à réaliser de l'année 2014. Il précise que ce nouveau phasage a été mis en cohérence avec la prospective financière de l'établissement.

Autorisation programme 01-1203: Renouvellement Luquet Maucor:

	Exercice	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
SES	Crédits de paiement prévisionnels (H.T)	1 905 470 (363 470 RAR 2014)	1 167 000	1 013 000	950 000	2 012 000	2 211 000	9 258 470
DEPENSE	Opération pour le compte du SIAEP Luy et Gabas Lees	30 000 (rar 2014)		270 000	115 100	615 000	209 000	1 239 100
RECETTES	Recettes : autofinancement, emprunt	1 905 470 (363 470 RAR 2014)	1 167 000	1 013 000	950 000	2 012 000	2 211 000	9 258 470
	Remboursement SIAEP LGL	30 000 (rar 2014)		270 000	115 100	615 000	209 000	1 239 100

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL :

>APPROUVE la révision de l'autorisation de programme 01-1203

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus, Au registre ont signé les membres présents, Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT Jean Pierre PEYS





Séance du 12 février 2015

OBJET: Renouvellement liaison Luquet-Maucor – Servitudes

Date de la convocation : 30 janvier 205

L'an deux mille quinze et le douze du mois de février à neuf heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'Eau – Route de Morlaàs à Buros, sous la présidence de Monsieur le Président, Monsieur Jean Pierre PEYS.

Etaient présents:

CAPERET,COSTE;,DUBOSC;GAYAS,JOUCLA,LAFITTE,LAGRAVE,LOUSTAU,LASSEGUES,LEROY, NAUDE,PEYS,RHAUT DEBOSSE.TREPEU,TRUCO

Etaient absents et excusés : 2

M.LAGAHE donne procuration a Mme.LOUSTAU M.PEDELABAT donne procuration à M.LDEBOSSE

Nbre de délégués :18

Nbre de délégués en exercice :18

Nbre de délégués ayant pris part à la décision :16

M. Leroy a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

Monsieur le Président rappelle que le programme de travaux de renouvellement de la canalisation sur la liaison LUQUET-MAUCOR a été identifié comme prioritaire

Monsieur le Président informe que dans le cadre de ces travaux de renouvellement, le tracé prévu est situé en majorité en domaine public. Cependant, des traversées en domaine privé ne peuvent être évitées. Après négociation avec les propriétaires, une servitude de passage doit être instaurée et enregistrée au service des Hypothèques.

Monsieur le Président présente la liste des propriétaires rencontrés et l'indemnisation proposées:

Civilité	PRENOM	NOM	Commune	Parcelle(s)	Emprise servitude (m²)	Indemnisation Servitude
Monsieur José DA SILVA		Luquet	ZI 66; ZI 64	2 500	ND	
Madame	Rolande	VERGES	Luquet	21 00, 21 04	2 300	ND
Monsieur	Alain	LAHON	Arrien	A 95; A 96	250	60,00€
Monsieur	Jean	CANTON	Arrien	A 97	67,5	16,20€
Monsieur	Alain	LOSTE-BORDENAVE	Sedzère	B 587	12,5	5,00 €
Madame	Martine	CAZENAVE	Jedzere		12,3	3,00 0
Madame Delphine LABAN						
Madame	Josiane	LABAN	Sedzère	B 588; C 419; C	1 202	480,8
Monsieur	Didier	LABAN	Seuzere	223	1 202	400,0
Monsieur	Eric	LABAN				
Monsieur	Jean-Richard	CASTAING				
Monsieur	Olivier	CASTAING	Sedzère C 76 ; C 77		30	12,00€
Madame	Monique	BRITIS-BETEBEDER				
Monsieur	Pierre	SARTHOULET		C 205; C 224; C 866	514	ND
Monsieur	Jean-Paul	SARTHOULET	Sedzère			
Madame	Rose	SARTHOULET	Seuzere			
Madame	Elisabeth	GOURTAY				
Monsieur	nsieur Fernand CONTE		1000	C 212; C 564; C		
Madame	Georgette	CONTE	Sedzère	566; C 897	1 180	366,40 €
Madame	Yvonne	ANGEL		300, 000.		
Monsieur Michel LALANNE		Sedzère	C 437	260	ND	
Monsieur		ASSAILLY	Sedzère	C 544	135	32,40 €
Madame		GARCIA	Seuzere	C 344	133	
Madame	Sandrine	PEHAU	Gabaston	D 579	250	60,00€
Monsieur	Pierre	PEYROULET	Saint-Jammes	B 171; B 235;	1 677	5 010,00 €
Madame	Jeanne	PEYROULET	Saint Jannines	B425		3 010,00 0
Monsieur	Jean-Bernard	CAPDEBOSCQ	Saint-Jammes	B 173; C 605	386	ND
Madame	Claudette	LOLIBE	Santesannies	B 173, C 003	300	110
Madame	Céline	PEYRAS-LABARTHE	Saint-Jammes	C 604	400	ND
Monsieur	Paul	SEGOT-CHICQ	Morlaàs	AL 28; AL 81	1 755	6 000,00 €
Madame	Chantal	SEGOT-CHICQ	IVIOITAAS AL 20, AL 01		1/33	0 000,00 €
Commune	de Morlaàs		Morlaàs	AM 144; AM 145; AM 167; AM 176	1 896	0,00€
Monsieur	Albert	LALOO	Maucor	B 281	725	290,00€

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL :

>AUTORISE Monsieur le Président a signé la convention de constitution des servitudes de passage et tout document y afférant

>INFORME que les crédits suffisants sont inscrits au budget

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus, Au registre ont signé les membres présents, Pour extrait conforme,

> LE PRESIDENT e PEYS



- Par publication ou notification le 12/02/2015

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 12/02/2015

SYNDICAT MIXTE DU HORDEST DE PAU

MAISON DE L'EAU

BORTE de Morlaas

64160 BUROS



Séance du 12 février 2015

<u>OBJET</u>: sécurisation captage de Baudreix <u>Date de la convocation</u>: 30 janvier 205

L'an deux mille quinze et le douze du mois de février à neuf heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'Eau — Route de Morlaàs à Buros, sous la présidence de Monsieur le Président, Monsieur Jean Pierre PEYS.

Etaient présents:

CAPERET,COSTE;,DUBOSC;GAYAS,JOUCLA,LAFITTE,LAGRAVE,LOUSTAU,LASSEGUES, LEROY,NAUDE,PEYS,RHAUT DEBOSSE.TREPEU,TRUCO

Etaient absents et excusés : 2

M.LAGAHE donne procuration a Mme.LOUSTAU
M.PEDELABAT donne procuration à M.DEBOSSE

Nbre de délégués :18

Nbre de délégués en exercice :18

Nbre de délégués ayant pris part à la décision :16

M. Leroy a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat Mixte du Nord-Est de Pau dispose d'un captage d'eau potable implanté dans la nappe alluviale du Gave de Pau, au niveau de la commune de Baudreix. Suite aux différentes crues du Gave (octobre 2012 et juin 2013), la collectivité a souhaité la réalisation d'une étude pour déterminer les risques hydrodynamiques potentiels pouvant affecter l'ouvrage.

Cette étude a été confiée en 2014 au cabinet HEA. Les conclusions mettent en avant qu' « afin de limiter une migration du lit vif du Gave vers la rive droite pouvant accroitre le risque de destruction du captage existant, ces enrochements devront être remis en place et stabilisés »

Une visite sur site le 9 décembre 2014 a permis d'élaborer une stratégie pour la sécurisation de l'ouvrage. Lors de cette rencontre, il a été demandé au Syndicat Intercommunal du Gave de Pau d'étudier et de chiffrer les travaux de protection de la berge rive droite.

Il est proposé une intervention en deux temps :

- 1- Travaux d'urgence : réfection des enrochements et mise en œuvre d'épis déflecteurs
- 2- Travaux de pérennisation : mise en œuvre d'épi déflecteur Talutage Protection en génie végétal

Afin d'assurer les demandes administratives et le suivi des travaux, il est proposé que la collectivité délègue sa maitrise d'ouvrage au Syndicat Intercommunal du Gave de Pau. Pour cela, une convention d devra préalablement être passée entre les deux collectivités.

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL :

>AUTORISE la mise en place d'une convention de délégation de maitrise d'ouvrage avec le Syndicat Intercommunal du Gave de Pau pour la protection des berges au droit du champ captant- de Baudreix

- > AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention ainsi que tout acte s'y rapportant
- > SOLLICITE les aides financières de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, du Conseil général des Pyrénées-Atlantiques et du Conseil régional d'Aquitaine
- > DEMANDE l'autorisation de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne le démarrage anticipé des travaux avant la déclaration du dossier d'aide complet

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus, Au registre ont signé les membres présents, Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT

Jean Pierre PEYS

le Vice Prisident

SYNDICAT MIXTE DU NORD-EST DE PAU

Route de Morlaas 64160 BUROS



Séance du 12 février 2015

<u>OBJET</u>: Prix de l'eau – Part syndicale 2015 <u>Date de la convocation</u>: 30 janvier 205

L'an deux mille quinze et le douze du mois de février à neuf heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'Eau – Route de Morlaàs à Buros, sous la présidence de Monsieur le Président, Monsieur Jean Pierre PEYS.

Etaient présents:

CAPERET,COSTE;,DUBOSC;GAYAS,JOUCLA,LAFITTE,LAGRAVE,LOUSTAU,LASSEGUES,LEROY, NAUDE,PEYS,RHAUT DEBOSSE.TREPEU,TRUCO

Etaient absents et excusés : 2

M.LAGAHE donne procuration a Mme.LOUSTAU M.PEDELABAT donne procuration à M.LDEBOSSE

Nbre de délégués :18

Nbre de délégués en exercice :18

Nbre de délégués ayant pris part à la décision :16

M. Leroy a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

Monsieur le Président présente au Comité Syndical le tarif de la part syndicale pour l'année 2015 :

Part syndicale: 0.1952 € / m3

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL:

> DECIDE de fixer le tarif comme précisé ci-dessus, à compter du 1er janvier 2015.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus, Au registre ont signé les membres présents,

Pour extrait conforme,

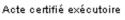
LE PRESIDENT
Jean Pierre PEYS

SYNDICAT MIXTE DU NORD-EST DE PAU

Route de Morlads

64160 BUROS

MI CAPERET



- Par publication ou notification le 19/02/2015
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 19/02/2015